

Mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a dit que tous les Terre-Neuviens et tous les habitants de la côte de l'Atlantique attendaient avec impatience la déclaration du ministre des Pêcheries qui, nous l'espérons, exposera les projets du gouvernement destinés à venir en aide à l'industrie de la pêche sur la côte est. Si je me souviens bien, le ministre nous a dit qu'il ferait une déclaration à ce sujet d'ici quelques semaines. Cette déclaration, croyons-nous, est de la plus haute importance. Nous espérons qu'elle ne tardera pas trop, car bien des gens l'attendent. Je ne veux pas mettre les choses plus tragiques qu'elles ne le sont sur la côte de l'Atlantique et à Terre-Neuve, mais, d'après moi, l'avenir de l'industrie de la pêche dans ma province—et j'imagine que la situation est la même dans les autres provinces du littoral—est incertain.

Si le gouvernement décide de faire la sourde oreille à nos requêtes, à mon avis, l'industrie de la pêche à Terre-Neuve va s'effondrer. On peut imaginer quelle charge pèserait alors contre le peuple canadien et en particulier contre le gouvernement actuel. Si le gouvernement ne présente pas un plan valable et concret pour ranimer l'industrie de la pêche sur la côte est et à Terre-Neuve, s'il ne propose pas un plan qui donnerait à notre population la possibilité de devenir des citoyens à part entière, de gagner convenablement leur vie et celle de leur famille et de ressentir toute la dignité de Canadiens de premier ordre, Terre-Neuve jugera que l'union de nos deux régions, réalisée le 1er avril 1949, a été une tragique erreur. Je souhaite de tout cœur que cela ne se produise pas.

J'ai parlé, comme mon collègue le député de Saint-Jean-Est, d'un discours prononcé par le ministre de la Production de défense (M. Jamieson) à un certain bal qui a eu lieu à Saint-Jean. A Terre-Neuve, nous avons appris à ne pas prendre trop au sérieux les discours prononcés à ces bals des libéraux, notamment ceux du ministre de la Production de défense, mais j'espère qu'il explicitera sa remarque selon laquelle les députés de Terre-Neuve parleraient beaucoup à la Chambre, mais n'accompliraient pas grand-chose. J'espère qu'il dira à la Chambre et à nos commettants qu'il n'exprime pas les sentiments de ses collègues du cabinet et que ces derniers n'ont pas l'intention de les punir, parce qu'ils ont eu le bon sens et l'intelligence de voter pour notre parti le 25 juin. Ordinairement, je m'inquiéterais quelque peu d'une déclaration de ce genre faite par le ministre, mais je le

répète, je ne prends pas trop au sérieux les déclarations de certains gens. Toutefois, je voudrais que le ministre dise qu'il n'exprime pas les sentiments de ses collègues du cabinet et que ceux-ci n'ont pas l'intention de punir ceux qui ont voté pour nous le 25 juin.

• (3.40 p.m.)

Dans sa récapitulation du débat, je m'attends à ce que le ministre nous explique pourquoi il a dit une chose en Colombie-Britannique et une autre à la Chambre à propos du bill à l'étude. J'espère aussi qu'il nous fera la déclaration promise au sujet du projet d'aide gouvernementale aux pêcheurs de la côte est. Je ne saurais vous dire à quel point c'est important, monsieur l'Orateur. La vie économique de notre province dépend de la pêche et de l'aide qu'elle recevra peut-être du gouvernement fédéral.

M. l'Orateur suppléant: Le ministre se lève. Je lui ferai observer qu'il a déjà parlé à l'étape de la troisième lecture et que, d'après le Règlement, il n'a pas le droit de répondre en ce moment. Mais si la Chambre y consent à l'unanimité...

Des voix: D'accord.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries): Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais répondre à plusieurs des points soulevés par les députés, en particulier ceux d'en face. Des mots tels que «inutile», «farce» et «comédie» ont été appliqués non seulement au bill à l'étude mais aussi à la loi même sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Il est vrai que cette loi n'aidera que les pêcheurs tout à fait aptes à se livrer à la pêche commerciale, à exploiter une entreprise rentable et à survivre sans subventions importantes. Elle n'offre de subventions à personne. Toutefois, grâce à elle, les institutions commerciales ordinaires: banques, coopératives de crédit et sociétés de fiducie, pourront plus facilement prêter des fonds aux entreprises de pêche viables. Elle est axée sur le pêcheur pris isolément. Elle ne met pas de prêts à la disposition des compagnies. Depuis son entrée en vigueur, approximativement 2,400 pêcheurs ont jugé bon de se prévaloir de la loi, car elle leur permet d'obtenir des prêts à meilleur compte, et à des conditions inaccessibles autrement.

On a fait remarquer que la grande majorité de ces prêts avaient été consentis aux pêcheurs du littoral du Pacifique. C'est surtout parce qu'en Colombie-Britannique il n'y